

## Comment postuler

Remplissez et adressez-nous le formulaire ci-dessous ainsi que les documents demandés.

Formulaire à télécharger également sur le site :

<https://mediatheques.valsdudauphine.fr/>

Date limite de réception des dossiers : **15 juin 2021**

## Contact

### Médiathèque Lirenval, Val de Virieu

**Adresse :** 139 Champ de Mars, 38730 Val-de-Virieu

**Mail :** [mediatheque.virieu@valsdudauphine.fr](mailto:mediatheque.virieu@valsdudauphine.fr)

**Téléphone :** 06 32 90 52 82 / 07 86 42 72 46

### Horaires

Mardi : 15h30 – 17h30

Mercredi : 15h30 – 18h

Vendredi : 10h – 12h et 15h30 – 18h

Samedi : 10h – 12h

*Coupez ici ----- Coupez ici*

## FORMULAIRE

à remplir par le/la candidat-e. et à adresser avant le 15 juin 2021 à :

En version papier à : Médiathèque Lirenval. 139 Champs de Mars.  
38730 Val-de-Virieu

Ou par mail : [mediatheque.virieu@valsdudauphine.fr](mailto:mediatheque.virieu@valsdudauphine.fr)

En précisant : **Projet artistes locaux**

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Autre adresse (atelier) :**

**Téléphone :**

**Courriel :**

**Ce formulaire sera accompagné de :**

- Un curriculum vitae artistique
- Une lettre de motivation
- Une présentation illustrée des œuvres/exposition (visuels bonne qualité)
- Un descriptif des actions de sensibilisation pouvant être proposées et menées par l'artiste ou le collectif

Toute demande incomplète ne sera pas retenue.



# Exposez vos œuvres !

## Dans les Médiathèques du Réseau Les Vals du Dauphiné



## Objet

### Proposer une exposition artistique annuelle dans le cadre de la programmation culturelle du Réseau des Médiathèques Les Vals du Dauphiné.

## Modalités

- Tout type d'expression est éligible : artistique, documentaire, culturelle.
- Réalisée par une personne ou un collectif, 5 personnes maximum, hors associations et groupes scolaires.
- Artiste professionnelle ou amateur
- Sujet libre. Respect du principe de laïcité et de neutralité.
- Support libre.

## Critères

- Qualité artistique et culturelle.
- Originalité.
- Possibilité réelle d'exposition et d'accrochage dans les lieux prévus à cet effet (normes de sécurité, de conservation, d'espace, d'accrochage).
- Être habitant ou avoir son atelier sur la communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

## Conditions

Durée de l'exposition : 11 semaines

Horaires : horaires d'ouverture des médiathèques associées

Date limite de réception des dossiers : **15 juin 2021**

## Les dates clés

Date limite de réception des dossiers : 15 juin 2021

Délibération du jury : du 15 au 30 juin 2021

Les candidats seront prévenus par mail du choix retenu : Juillet 2021

Exposition prévue du lundi 27 septembre 2021 au samedi 11 décembre 2021. Accrochage semaine 38 décrochage semaine 49.

Les dossiers seront examinés par un jury composé du Vice-Président au tourisme, PDIPR, équipements culturels, sportifs et éducation artistique Les Vals du Dauphiné, ainsi que des agents et bénévoles du réseau des médiathèques.

Le projet retenu sera exposé dans une ou plusieurs des médiathèques du Réseau.

## Engagements

### Le Réseau de Médiathèques :

- Mettra à disposition l'espace d'exposition dédié.
- Assurera la communication (affiches, flyers...).
- Assurera l'accompagnement documentaire de l'exposition.
- Prendra en charge l'assurance des œuvres de l'exposition dans l'ensemble des médiathèques du Réseau (\*sous réserve des conditions prévues par le contrat).

### L'exposant-artiste :

- Communiquera une liste précise des œuvres prêtées (faisant figurer leur état et leur valeur à dire d'experts).
- Prendra en charge le transport, la pose et la dépose des œuvres
- Présentera une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- Un contrat sera signé entre l'exposant et la Communauté de communes ou à défaut la Commune d'accueil pour une durée de trois mois.

Par ailleurs, l'exposant-artiste s'engage à :

- Prendre en charge le montage et le démontage de l'exposition, en lien avec les médiathèques. Si besoin, la médiathèque apportera une aide technique.
- Proposer des actions de sensibilisation auprès du public, en partenariat avec les médiathèques.
- Proposer les éléments nécessaires à la réalisation de la communication. (Photo de bonne qualité, format PNG de préférence. L'organisateur se réserve le droit d'utiliser une image différente).

L'exposition sera mise à disposition gratuitement par l'artiste pour le Réseau des Médiathèques Les Vals du Dauphiné.

L'exposant pourra éventuellement vendre ses œuvres à titre personnel. Le Réseau des Médiathèques et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné n'interviendront pas dans les transactions commerciales.